

**Conseil de communauté
Séance du 18 décembre 2009**

MENTIONS PRESCRITES par la CIRCULAIRE de M. le PREFET de la MANCHE en date du 3 juin 1885

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	36
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	11 décembre 2009
Date de l'affichage du procès-verbal.....	24 décembre 2009

CERTIFIE EXACT

Le Président,
Bernard CAZENEUVE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.

L'an deux mil neuf, le 18 décembre, le conseil de communauté urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

ETAIENT PRESENTS : M. CAZENEUVE, Président - Mme LECRES - M. LEBOURGEOIS - Mme DUPONT-MORRAL - M. LEPELLETIER - Mme LEJUEZ - MM. LAGARDE - CHENINA - CIVILISE - ARRIVE (arrivé à 16h27) - BERNARD - LE MIEUX - LEMARCHAND - MAGHE, Vice-Président(e)s - MM. BIGOT - CATHERINE - CORBIN - EUGENE - Mmes GESNOUIN - GODIN (arrivée à 16h31) - GOSELIN - M. HARANT (arrivé à 16h40) - Mme HELIE - M. HUBERT - Mme JOZEAU-MARIGNE - M. LELOY - Mme LERENARD - Mme LOISEL - MM. MAGALHAES - MONTECOT - NOLLEAU - Mme PICOT - MM. PINEL - ROUSSEL - Mme VAYER - M. VIGNET, conseillers communautaires.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUXEL - M. CAUVIN (mandataire : M. CHENINA) - M. DOUILLOT (mandataire : M. LEMARCHAND)- M. DUPONT Y. (mandataire : Mme JOZEAU-MARIGNE) - Mme GODEFROY (mandataire : M. LELOY) - M. GOUREMAN - Mme HARDY (mandataire : Mme VAYER) - Mme HERY (mandataire : M. MAGHE) - M. LERECULEY (mandataire : M. LEBOURGEOIS)- Mme LETOURNEUR (mandataire : MME GESNOUIN) - M. LEVALLOIS - M. LOUISET (mandataire : Mme GODIN) - M. POUTAS (mandataire : M. VIGNET) - M. ROUXEL J.P. (mandataire : Mme LECRES).

La séance est publique, M. ROUSSEL est secrétaire de séance.

1 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Intervention de M. HUBERT pour signaler une erreur dans la rédaction du compte-rendu du conseil de communauté du 26 Novembre 2009. Il précise que son abstention et celle de M. NOLLEAU concernaient l'exposé 239 – construction de l'immeuble du pôle opérations et services techniques – autorisation de programme n° 2 – révision n° 3 et non l'exposé 2009/238 Syndicat mixte du Cotentin – participation financière de la communauté urbaine aux charges de développement – exercice 2009.

Le compte-rendu sera corrigé en ce sens :

27 - 2009/239 - Construction de l'immeuble du Pôle opérations et services techniques
Autorisation de programme n°2
Révision n°3

M. LAGARDE

La construction de ce bâtiment est en cours d'achèvement, et après prise en compte des divers avenants intervenus en cours de chantier ainsi que de la révision des marchés, il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 123 883.83 € portant le projet à 5 180 378.84 € et l'autorisation de programme à 5 137 273.86 €.

Aussi, le conseil adopte la révision de l'autorisation de programme n° 2 construction de l'immeuble du pôle opérations et services techniques, selon les conditions suivantes :

- . montant de l'autorisation de programme 5 137 273.86 € TTC,
- . à répartir les crédits ainsi qu'il suit :

budget principal : 3 298 239.37 € TTC

budget annexe de l'eau : 919 517.25 € TTC, soit 768 827.13 € HT,

budget annexe de l'assainissement : 919 517.25 € TTC, soit 768 827.13 € HT

Les crédits de paiement ouverts en 2009, tenant compte des inscriptions, reports et réinscriptions des crédits de paiement non utilisés en 2008, ressortent aux montants suivants :

budget principal :

1 466 329.36 € TTC compte 2313 020 719G ligne de crédit n° 14495,

28 900.49 € TTC compte 238 020 719G ligne de crédit n° 15660

budget annexe de l'eau :

360 480.12 € HT compte 2313 ligne de crédit n° 8774 ,

budget annexe de l'assainissement :

360 480.12 € HT compte 2313 ligne de crédit n° 8737

ADOpte à l'UNANIMITE (2 abstentions : MM. HUBERT - NOLLEAU)

28 - 2009/238 - Syndicat mixte du Cotentin
Participation financière de la communauté urbaine aux charges de développement
Exercice 2009
Avenant n°1 à la convention de financement

M. LAGARDE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 à la participation financière de la communauté urbaine aux charges de développement du syndicat mixte du cotentin au titre de l'exercice 2009.

Cet avenant s'élève à la somme de 52 208.79 € et concerne le déficit complémentaire de la ligne Cherbourg-Paris.

La participation de la communauté urbaine est ainsi portée de 389 531.08 € à 441 799.87 €

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 65735 90 1001 env.9641.

ADOPTE à l'UNANIMITE
(2 abstentions : MM. HUBERT – NOLLEAU)

Intervention de Mme LEJUEZ

A la demande de Mme LEJUEZ, un correctif est apporté au compte-rendu , ainsi qu'il suit :

33 - 2009/217 - Gouvernance de l'agenda 21
Compte-rendu et mise en oeuvre
des propositions du comité de pilotage

Mme LEJUEZ

Le conseil adopte :

- le pilotage de l'Agenda 21 et son bilan pour l'année 2008 tels qu'ils lui ont été présentés ;
- l'inscription à l'Agenda 21 **d'une première phase d'étude** ~~d'une étude~~ pour la prise en compte du développement durable dans les zones d'activité d'un montant de 50 000 € ;
- l'adossment de la participation des acteurs sur la Commission des services publics locaux, en vue de la présentation du bilan de l'Agenda 21, de son degré d'avancement et de son évaluation ;
- la nouvelle rédaction de l'Agenda 21 suite à la réorganisation et aux modifications qui découlent de son pilotage.

2 - Compte-rendu des décisions du Président

Le Président rend compte des décisions du Président du 13 novembre au 2 décembre 2009 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - Compte-rendu des décisions du bureau du 10 décembre 2009

Le Président rend compte des décisions du bureau du 10 décembre 2009 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte à l'UNANIMITE

3 - 2009/294 - Représentation dans les organismes internes et externes liés à l'administration communautaire

M. CAZENEUVE

Suite à l'installation de Mme HARDY, en qualité de conseillère communautaire lors du conseil de communauté du 26 novembre 2009, le conseil autorise la modification de la composition des commissions permanentes d'études ainsi que sa désignation au sein du conseil d'administration du lycée Victor Grignard en qualité de membre titulaire.

ADOpte à l'UNANIMITE

4 - 2009/264 - Personnel - Modification de l'organigramme

M. LEBOURGEOIS

Le conseil donne son accord sur les modifications suivantes :

Pôle Opérations et Services Techniques

Direction des bâtiments

- transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe, avec effet au 1er septembre 2009.

Pôle Développement Solidarité

Direction administrative et financière

- transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe, avec effet au 1er novembre 2009.

ADOpte à l'UNANIMITE

5 - 2009/281 - Presqu'île Habitat Réhabilitation de 96 logements collectifs Ilot Sancerrois Orléanais sis quartier des Provinces à Cherbourg-Octeville Prêt CIL de 111.300,00 € Garantie de la Communauté Urbaine

M. CIVILISE

La communauté urbaine accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 111 300.00 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès de CIL Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**6 - 2009/282 - Presqu'île Habitat
Reconstruction de 19 logements collectifs
Ilot Onglet-Dunant à Cherbourg-Octeville
Prêt CIL de 127.600,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 127.600,00 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès du comité interprofessionnel du logement de la Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**7 - 2009/283 - Presqu'île Habitat
Réhabilitation de 161 logements collectifs
Ilot Chatillonnais, Woevre et Barrois sis quartier des Provinces à Cherbourg-Octeville
Prêt CIL de 159.000,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 159.000,00 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès du comité interprofessionnel du logement de la Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**8 - 2009/284 - SEMIAC
Réhabilitation de 98 logements collectifs
Résidence des Gentianes à Cherbourg-Octeville
Prêt CIL de 238.500,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 238.500,00 € que la SEMIAC se propose de contracter auprès du comité interprofessionnel du logement de la Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**9 - 2009/285 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Construction de 30 logements collectifs
rue de Bréquéal à Tourlaville
Prêt CDC de 2.857.680,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 2.857.680,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOpte à l'UNANIMITE

**10 - 2009/286 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Construction de 30 logements collectifs
rue de Bréquéal à Tourlaville - Prêt CDC de 335.050,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 335.050,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**11 - 2009/287 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Construction de 4 logements collectifs
rue de Bréquéal à Tourlaville - Prêt CDC de 415.610,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 415.610,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**12 - 2009/288 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Construction de 4 logements collectifs
rue de Bréquéal à Tourlaville
Prêt CDC de 48.660,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 48.660,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**13 - 2009/289 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Acquisition-amélioration d'un logement collectif
85-87 rue Saint-Sauveur à Cherbourg-Octeville
Prêt CDC de 83.450,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 83.450,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTE à l'UNANIMITE

14 - 2009/290 - La SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises
Acquisition-amélioration de 11 logements collectifs
85-87 rue Saint-Sauveur à Cherbourg-Octeville
Prêt CDC de 1.029.000,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 1.029.000,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOpte à l'UNANIMITE

15 - 2009/291 - Société Foncière d'Habitat et Humanisme
Acquisition-amélioration d'une maison relais de 19 logements
54 rue de la Bucaille à Cherbourg-Octeville
Prêt CDC de 201.000,00 €
Garantie de la Communauté Urbaine

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 201.000,00 € que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOpte à l'UNANIMITE

16 - 2009/295 - OPAH communautaire 2009-2013
Aides communautaires

M. CIVILISE

Dans le cadre des aides communautaires, le conseil décide d'octroyer les primes suivantes :

Propriétaires bailleurs

Montant prime	Propriétaire ou personne morale	Adresse	Adresse du/des logements
2.409 ,00 €	HUET Edouard	41, rue Paul Eluard - Cherbourg-Octeville	14, rue Pasteur - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : production d'un logement à loyer conventionné			
3.477 ,00 €	DELAN Eric	12, boulevard Victor Hugo - Aubergenville (78410)	28, rue Marcel Paul - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : production d'un logement à loyer conventionné très social			
2.525 ,00 €	MARTIN Patrick	6, rue de l'Alliance - Cherbourg-Octeville	18, rue Beauregard - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : production d'un logement à loyer conventionné			

Les dépenses seront imputées au compte 2042 824 744H env. 14406.

ADOpte à l'UNANIMITE

**17 - 2009/296 - OPAH Renouvellement Urbain 2009-2013
Aides communautaires**

M. CIVILISE

Dans le cadre des aides communautaires, le conseil décide d'octroyer les primes suivantes :

Montant prime	Propriétaire ou personne morale	Adresse	Adresse du/des logements
6.296,00 €	LUCBERT Suzanne	87 rue d'Alésia - Paris (75014)	16, rue Henri Dunant - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : production de 4 logements à loyer conventionné			

Montant prime	Propriétaire ou personne morale	Adresse	Adresse du/des logements
6.370,00 €	JORET Pascal	résidence Le Moulin Saint-Paul - 41, rue Mocquesouris - Sens (89100)	6, ruelle des Bastions - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : production de 3 logements à loyer conventionné très social			
469,00 €	SCI DE LA PAIX - DOBELAERE Marie-Thérèse	7, rue de la Paix - Cherbourg- Octeville	7, rue de la Paix - Cherbourg- Octeville
<u>description</u> : production de 2 logements à loyer conventionné et 1 logement à loyer intermédiaire			

Les dépenses seront imputées au compte 2042 824 744H env. 17010.

ADOpte à l'UNANIMITE

18 - 2009/255 - Bilan du Pass-Foncier et perspective pour 2010

M. CIVILISE

Le conseil prend connaissance du bilan 2009 et fixe à 40 le nombre de dossiers éligibles en 2010 auxquels s'ajouteraient 20 dossiers supplémentaires si l'aide de l'Etat est reconduite en début d'année,

ADOpte à l'UNANIMITE

19 - 2009/278 -PLH - Délégation des aides à la pierre - Convention 2010/2015
M. CIVILISE

Le conseil prend connaissance du bilan de la convention 2007/2009 et fixe ainsi les objectifs de la convention 2010/2015 sous réserve des engagements financiers de l'Etat.

Développement et diversification de l'offre de logements sociaux

- 420 logements financés en PLUS et PLAI sur 6 ans afin d'assurer les orientations définies dans le cadre du PLH tout en tenant compte des contraintes administratives liées à la maîtrise du foncier.

- logements en location-accession et de logements agréés en PLS.

Type de financement et agrément	Objectifs de la convention 2010/2015
PLAI	80
PLUS	340
PLS	120
PSLA	la convention réaffirmera le principe de réalisation de programmes PSLA sans qu'il soit mentionné d'objectif précis, étant donné que l'enveloppe d'agréments PSLA n'est pas limitée annuellement.

Requalification du parc privé ancien et production d'une offre de logements à loyers maîtrisés

Type de logements réhabilités	Objectifs de la convention 2010/2015
Propriétaires occupants	582
Propriétaires bailleurs :	600
- dont Logements à loyers conventionnés	186
- dont Logements à loyers intermédiaires	414
Total	1182

ADOPTE à l'UNANIMITE

Intervention du Président pour informer les conseillers communautaires qu'une demande de réunion a été faite auprès de Monsieur le Préfet de Région afin de poursuivre les négociations avec l'Etat et qu'une demande d'audience sera sollicitée auprès de M. Benoist APPARU, secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme.

20 - 2009/256 - Participation au budget de l'EPIC
M. LAGARDE

Le Conseil autorise le versement d'une participation exceptionnelle de 23 000 € à l'office de tourisme « Cherbourg Cotentin » pour l'année 2009, approuve l'attribution d'une dotation communautaire de 210 000 € sur l'exercice 2010.

Les dépenses en résultant seront imputées sur l'enveloppe suivante : 16 755 imputation 67444 95 | 0005.

ADOPTE à l'UNANIMITE

21 - 2009/258 - Elaboration d'un schéma directeur de pistes cyclables

M. BERNARD

Le conseil approuve le plan du second schéma directeur de pistes cyclables de la communauté urbaine de Cherbourg.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Intervention du Président pour signaler qu'une rencontre aura lieu avec les maires en Janvier afin d'envisager comment pourrait être mise en place une politique commune pour favoriser le développement des modes de déplacement doux avec des mesures d'accompagnement comme le choix du mobilier urbain pour le stationnement (kiosques à vélos par exemple) qui relève des compétences des villes.

**22 - 2009/257 - Fourniture de liants hydrauliques - Fers à bétons -
Produits de voirie en béton
Marché à bons de commande - Année 2010
Autorisation de signer le marché**

M. BERNARD

Un appel d'offres a été lancé le 26 août 2009 pour la passation d'un marché à bons de commande concernant la fourniture de liants hydrauliques, de fers à béton et de produits de voirie en béton.

Un seul fournisseur a répondu, la Sté PIGOUCHET.

La commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2009 a jugé l'offre recevable et décidé d'attribuer le marché à la Sté PIGOUCHET pour un montant annuel maximum de 60 000€ HT.

Aussi, le conseil autorise le président à intervenir à la signature du marché susvisé.

S'agissant d'un marché à bons de commande, l'imputation de la dépense sera multiple

ADOPTE à l'UNANIMITE

**23 - 2009/274 - TARIFS COMMUNAUTAIRES 2010
VOIRIE ET DEPLACEMENTS URBAINS-PROPRETE**

M. BERNARD

Le conseil autorise l'application de nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2010 pour la location de matériel et de prestations de service exécutées par la direction de la voirie et des déplacements urbains et la direction de la propreté (Annexe I).

ADOPTE à l'UNANIMITE

**24 - 2009/276 - TRAVAUX REALISES A LA DEMANDE DES TIERS
BAREME 2010**

M. BERNARD

Le conseil autorise l'application d'un nouveau barème à compter du 1er janvier 2010 (Annexe II).

ADOPTE à l'UNANIMITE

**25 - 2009/254 - Mise en oeuvre de la 2^{ème} tranche de travaux sur le centre d'activité Louis
Lumière**

Préparation des modalités de transfert des occupants

M. LAGARDE

Dès le début de l'année 2010, la 2^{ème} tranche de travaux sur le Centre d'activité Louis Lumière va débiter. Ces travaux concernent la continuation de la réhabilitation du bâtiment principal, et notamment, le remplacement de la toiture, le réaménagement de certains espaces, la réfection des circulations et de certains bureaux défraîchis.

Ces travaux vont engendrer d'importants mouvements des entreprises locataires au sein même du site.

Aussi, le conseil autorise :

- que les entreprises qui quitteront temporairement leurs locaux pour d'autres locaux dont la superficie sera inférieure à la configuration actuelles s'acquitteront de leurs redevances sur les bases afférentes à ce nouveau local,
- que les entreprises qui seront dirigées vers un local plus vaste s'acquitteront d'une redevance sur les bases du local qu'elles occupent de manière permanente,
- que les occupants pourront disposer de la salle de réunion n°2 du centre d'activité d'environ 40 m². Son occupation sera facturée sur la base tarifaire d'un bureau au m².

ADOpte à l'UNANIMITE

**26 - 2009/277 - Contrat d'agglomération - ORU "Entre terre et mer" - ZAC des Bassins -
Modification du dossier de réalisation**

M. LAGARDE

Le Conseil approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Bassins qui a pour objet la suppression de la voirie publique à travers l'îlot Maupas ainsi que le programme de réalisation modifié de la ZAC des Bassins qui a pour objet la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

ADOpte à l'UNANIMITE

**27 - 2009/293 - Création d'ateliers sur le centre d'activité Louis Lumière à Cherbourg-
Octeville**

**Présentation du programme
Lancement du concours restreint**

M. LE MIEUX

Le conseil :

- approuve le programme de l'opération qui consiste à construire sur le centre d'activité Louis lumière, 6 espaces d'activités, présentant des unités dont les superficies iront de 150 m² à 300 m², avec possibilité de réunir deux unités distinctes afin de doubler la superficie occupée. Ces ateliers seront conçus sous l'angle du développement durable grâce à l'identification et la hiérarchisation de cibles à poursuivre comme l'indique le programme.

Cette opération est évaluée à 2 389 014 € TTC et le budget prévisionnel est défini ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant	Aides prévisionnelles	Montant
. Construction bureaux et ateliers	1 441 200.00	. Conseil Général	119 764.00
. Maitrise d'œuvre			
. Missions spécifiques	172 944.00	. Fonds de redynamisation économique du Cotentin	250 000.00
. Autres frais	86 472.00		
. Aléas	28 824.00		
. Réactualisation des prix BT 01	72 060.00	. Plan local de restructuration de la défense	500 000.00
. VRD	14 412.00		
	181 591.00		
		Total aides	869 764.00
Total HT	1 997 503.00	Reste à financer	1 1127 739.00
TTC	2 389 014.00		

- autorise le lancement d'un concours d'architecture restreint et l'indemnisation de 3 candidats à hauteur de 12 000 € HT par candidat.

- désigne le jury de concours :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. CATHERINE	M. BERNARD
Mme HELIE	M. CHENINA
M. EUGENE	M. LOUISET
Mme LOISEL	Mme GODEFROY
M. HUBERT	M. NOLLEAU

Les dépenses relatives au versement des indemnités des candidats, de l'indemnisation des architectes seront imputées à l'article 6226 du budget "bâtiments d'activités".

ADOpte à l'UNANIMITE

28 - 2009/253 - Programme d'ateliers sur le centre d'activité Louis Lumière
Convention relative à la participation d'EDF au financement du projet
M. LAGARDE

Le conseil :

- autorise la passation d'une convention bi-partite de financement avec EDF ayant pour objet la définition des modalités de financement et de réalisation du site Louis Lumière à Cherbourg-Octeville. L'intervention d'EDF s'effectue au titre des équipements anticipés, par la prise en charge des intérêts d'emprunt d'un prêt maximal de 1 500 000 € de la taxe professionnelle par EDF due pour la 3ème tranche de la centrale de Flamanville,

- autorise la passation d'une convention tri-partite de financement avec l'établissement bancaire et EDF.

ADOpte à l'UNANIMITE

**29 - 2009/275 - CPER - Attractivité du centre historique de Cherbourg - Modernisation et extension du plateau piétonnier
Contribution d'EDF - Convention**

M. LAGARDE

Le conseil autorise la passation d'une convention avec EDF qui a pour objet la définition des modalités de financement de la modernisation et de l'extension du plateau piétonnier de Cherbourg-Octeville.

Cette étude est estimée à 150 000 €. Dans ce cadre 10 000 € seront sollicités à la signature de la convention et 140 000 € à la remise de l'étude de programmation urbaine.

La recette sera imputée au compte 1318 822 769C, enveloppe 18099.

ADOpte à l'UNANIMITE

30 - 2009/271 - Rapport de présentation du budget primitif 2010

M. LAGARDE

Le conseil approuve le budget général 2010 qui présente plus de 36.6 millions d'euros de programmes d'investissement contre 18 millions d'euros en 2009. La répartition entre budgets est la suivante :

	€	BP 2009	BP 2010
Budget principal		13 182 138	18 214 019
Budget Eau		2 531 594	4 426 950
Budget Assainissement		1 727 984	12 339 429
Budget activités industrielles et commerciales		1 500	0
Budget abattoir		309 200	670 200
Budget bâtiments d'activité		253 240	993 000
TOTAL		18 005 656	36 643 598

et autorise le versement des subventions inscrites à ce budget.

ADOpte à l'UNANIMITE - 9 abstentions (MM. LEMARCHAND - MAGHE - BIGOT - CORBIN - DOUILLOT - Mme HERY - MM. HUBERT - NOLLEAU - ROUSSEL)

Intervention du Président pour mettre en exergue que le budget, conforme aux orientations budgétaires, marque notamment la volonté de la communauté urbaine de poursuivre les actions déjà engagées en faveur du développement économique et social : programme de nouveaux ateliers sur le centre d'activité Louis Lumière, participation au syndicat mixte du cotentin, accompagnement du tourisme avec l'EPIC et une relocalisation dans des locaux plus conformes, soutien apporté à l'abattoir , actions menées pour structurer la technopôle, actions pour dynamiser le territoire avec l'aménagement urbain et l'habitat, soutien à l'enseignement supérieur, actions de modernisation des services publics, etc.

Le Président rappelle que la CUC s'est engagée dans un programme prévisionnel d'investissements de 150 millions d'euros pour le présent mandat et qu'elle ne peut réussir qu'à la condition de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

31 - 2009/272 - Exercice 2009

**Décision modificative n°4 - Budget principal et budget annexe de l'assainissement
Décision modificative n°3 - Budgets annexes de l'eau, de l'abattoir et bâtiments d'activités
Décision modificative n°1 - Budget activités industrielles et commerciales**

M. LAGARDE

Le conseil de communauté

- adopte la décision modificative n° 4 exercice 2009 :
du budget principal,
du budget annexe de l'assainissement,

- adopte la décision modificative n° 3 exercice 2009 :
du budget annexe de l'eau,
du budget annexe de l'abattoir,
du budget annexe bâtiments d'activités,

- adopte la décision modificative n° 1 exercice 2009 :
du budget annexe activités industrielles et commerciales.

ADOpte à l'UNANIMITE

**32 - 2009/280 - Versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à la SMANCO
3ème trimestre 2009**

M. LAGARDE

Le conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à la SMANCO de 33 855 €.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe de l'abattoir compte 67443 enveloppe 21.

ADOpte à l'UNANIMITE

**33 - 2009/279 - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public
des transports publics urbains de Cherbourg
1er janvier 2008 - 31 décembre 2013**

M. CHENINA

Le conseil approuve la passation de l'avenant n°4 au contrat de DSP souscrit avec la société KEOLIS afin d'intégrer les évolutions suivantes :

- incidences financières dues aux travaux rue de la Paix (04/09 à 01/10) et rue du Vieux Tôt (10 à 12/09) à Equeudreville-Hainneville,
- mise en place d'une navette de juin à septembre 2009 reliant la gare maritime au centre ville,
- actualisation de la contribution financière suite à la disparition de l'indice salaire,
- conditions d'application du service minimum,
- compensation liée au paiement de la taxe sur les salaires par le délégataire.

Les montants annuels de la contribution financière forfaitaire sont les suivants :

	Contribution financière forfaitaire initiale de l'Autorité délégante	Avenant n° 1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante Avenant n°4
2008	5 135 283 €	237 900 €	27 903 €	67 234 €		5 468 321 €
2009	4 920 237 €	232 178 €	78 116 €	10 235 €	-159 992 €	5 080 774 €
2010	4 850 782 €	229 960 €	78 116 €	70 235 €	-229 960 €	4 999 133 €
2011	4 776 169 €	229 387 €	78 116 €	40 235 €	-229 387 €	4 894 520 €
2012	4 723 149 €	228 890 €	78 116 €	40 235 €	-228 890 €	4 841 500 €
2013	4 641 765 €	226 072 €	78 116 €	40 235 €	-226 072 €	4 760 116 €

Ces montants sont exprimés en valeur avril 2007, sans TVA hors compensation de la taxe professionnelle et hors compensation de la taxe sur les salaires.

La contribution financière forfaitaire suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

La dépense sera imputée au budget compte 67443 815 L004 enveloppe 7186.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**34 - 2009/292 - Schéma directeur d'accessibilité des transports urbains
de la Communauté urbaine de Cherbourg**

M. CHENINA

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le conseil de communauté a approuvé le schéma directeur de mise en accessibilité de son réseau de transports urbains. Ce schéma, établi en concertation avec les associations représentatives de différents handicaps, définit les modalités de mise en accessibilité progressive du réseau Zéphir Bus.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**35 - 2009/260 - Tourlaville - Hameau Burnel
Travaux d'assainissement et d'eau potable
Appel d'offres ouvert**

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé l'engagement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'assainissement et d'eau potable du hameau Burnel à Tourlaville.

La dépense estimée à 419 400 € H.T. sera imputée :

- au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 351 000,00 € H.T.
- au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 65 000,00 € H.T.
- * au budget principal 2315 541L - env. 590 : 3 400,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

36 - 2009/261 - La Glacerie - Hameau Truffert sud
Travaux d'assainissement et d'eau potable
Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé l'engagement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'assainissement et d'eau potable du hameau Truffert sud à La Glacerie.

La dépense estimée à 167 400 sera imputée :

* au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 :	134 000,00 € H.T.
* au budget eau 2315 2104L - env. 1877 :	30 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 541L - env. 590 :	3 400,00 € H.T.

ADOpte à l'UNANIMITE

37 - 2009/262 - Cherbourg-Octeville - Rue du Maupas
Travaux d'assainissement et d'eau potable
Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des canalisations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Maupas à Cherbourg-Octeville.

La dépense estimée à 603 800 € H.T. sera imputée :

* au budget principal 2315 743K - env. 13270 :	335 000,00 € H.T.
* au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 :	155 000,00 € H.T.
* au budget eau 2315 2104L - env. 1877 :	107 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 541L - env. 590 :	6 800,00 € H.T.

ADOpte à l'UNANIMITE

38 - 2009/263 - Cherbourg-Octeville - P.L.H. - Z.A.C. du Monturbet
(rues Joliot Curie, Edouard Branly et chemin du Monturbet)
Travaux d'eau potable - Autorisation de signer le marché

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé la signature d'un marché avec l'entreprise TPC d'un montant de 464 378,67 euros H.T. pour la réalisation de travaux d'eau potable et défense incendie pour la desserte en eau potable de la ZAC de Monturbet située sur la commune de Cherbourg-Octeville.

La dépense sera imputée :

* au budget eau 2315 2757K - env. 9791 :	452 762,07 € H.T.
* au budget principal 2315 113 757K - env. 15740 :	11 616,60 € H.T.

ADOpte à l'UNANIMITE

39 - 2009/265 - Convention pour l'assujettissement à la redevance assainissement

- Société FASTNETT
- Société R.L.D.
- Société BLANCHISSERIE MODERNE

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé la passation de conventions avec les sociétés FASTNETT, R.L.D. et Blanchisserie Moderne implantées sur la commune de Tourlaville et qui prélèvent de l'eau du Trottebecq pour leur activité industrielle. Chaque convention définit les modalités d'assujettissement à la redevance assainissement et notamment par l'application d'un coefficient de rejet de 0,65 sur les volumes d'eau prélevés pour prendre en compte l'évaporation due à l'utilisation à haute température de l'eau. Ces conventions prennent effet au 1^{er} Janvier 2010 pour une durée de dix ans.

ADOpte à l'UNANIMITE

40 - 2009/266 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lotissement rue Pierre et Marie Curie et rue de la Banque à Genêts à La Glacerie

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le Président à signer une convention avec la société coopérative d'HLM LOGIMANCHE pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lotissement situé rue Pierre et Marie Curie et rue de la Banque à Genêts à La Glacerie.

ADOpte à l'UNANIMITE

41 - 2009/267 - Convention pour le raccordement et le traitement des eaux usées de la communauté de communes de la Saire

Le conseil a adopté une nouvelle convention pour le raccordement et le traitement des eaux usées de la communauté de communes de la Saire par la station d'épuration des Mielles située à Tourlaville.

Ladite convention prévoit :

- les futurs raccordements envisagés par le projet de zone d'assainissement collectif de la communauté de communes,
- les conditions de rejet,
- les dispositions provisoires avant la fin des travaux de la station des Mielles,
- les conditions d'un éventuel raccordement de l'Anse du Brick,
- la participation financière de la communauté de communes de la Saire équivalente à celle qui est demandée à la communauté de communes de la Hague pour le raccordement de leurs eaux usées sur la station d'épuration ouest et qui correspond à la redevance assainissement facturée aux gros consommateurs.

ADOpte à l'UNANIMITE

**42 - 2009/268 - REDEVANCES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
TARIFS 2010**

Mme LEJUEZ

Le conseil :

• fixe le prix du m3 d'eau à **1,25 € HT** (+T.V.A. 5,50 %) et autorise l'application d'un tarif dégressif par tranche pour les consommations annuelles supérieures à 1 000 m3, selon la grille suivante identique à 2009.

Tranche (en m3/an)	Coefficient
0 à 1 000	1
1 000 à 3 000	0,98
3 000 à 6 000	0,95
6 000 à 12 000	0,92
12 000 à 24 000	0,90
24 000 à 50 000	0,85
au delà de 50 000	0,82

- fixe la redevance annuelle d'abonnement ordinaire à **19,66 € HT** (+T.V.A. 5,50 %).
- fixe la redevance annuelle d'abonnement spécial grande consommation à **78,64 € HT** (+TVA 5,50 %).
- fixe la redevance annuelle d'abonnement spécial de défense incendie à **19,66 € HT** (+TVA 5,50 %).
- fixe les tarifs annuels de locations de compteurs ainsi qu'il suit :

Diamètre	Tarif H.T. 2010	Rappel 2009
15	7,63 €	7,54 €
20	9,35 €	9,24 €
25	25,04 €	24,74 €
30	25,04 €	24,74 €
40	31,84 €	31,46 €
60	61,57 €	60,84 €
80	139,06 €	137,41 €
100	227,37 €	224,67 €
150	339,68 €	335,65 €

• maintient la redevance d'assainissement collectif au m3 au même montant qu'en 2009, soit **1,07 € HT** (+ TVA 5,50 %) et, à appliquer un tarif dégressif par tranche de consommations annuelles supérieure à 1 000 m3, selon la grille suivante moins réductrice qu'en 2009 pour les consommations importantes :

Tranche (en m3/an)	Coefficient	
	2010	Pour mémoire 2009
0 à 1 000	1	1
1 000 à 3 000	0,98	0,99
3 000 à 6 000	0,96	0,97
6 000 à 12 000	0,89	0,86

12 000 à 24 000	0,83	0,75
24 000 à 50 000	0,76	0,68
50 000 à 75 000	0,72	0,61
75 000 à 100 000	0,70	0,59
au delà de 100 000	0,70	0,57

- fixe les frais d'accès au service à **9,83 € H.T.** (+ T.V.A. 5,50 %) pour les abonnés souscrivant un nouveau contrat.
- fixe la date d'effet des tarifs ci-dessus mentionnés au 1^{er} janvier 2010.

Seuil minimum pour la mensualisation des factures d'eau

Maintient du seuil pour 2010 à 60,00 € TTC de facture annuelle soit 5,00 € TTC de mensualité.

Redevance d'assainissement non collectif

Depuis le 1er janvier 2006 la communauté urbaine a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Les abonnés de l'eau non desservis par un collecteur d'assainissement ne sont pas redevables de la redevance d'assainissement collectif telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-avant sur le prix de l'eau. Ils sont tenus par contre de disposer d'une installation individuelle de traitement des eaux usées qui doit être contrôlée par le SPANC.

Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs de contrôle qu'en 2009.

Toutefois, certaines installations qui ont déjà fait l'objet d'une première visite de diagnostic par le SPANC doivent être à nouveau visitées pour vérifier leur bon fonctionnement, soit pour des raisons réglementaires, soit lors de la vente des immeubles. Cette visite, plus rapide, ne justifie pas la même redevance que celle facturée pour le diagnostic. Son coût peut être divisé par deux.

Aussi, le conseil fixe les tarifs suivants pour l'année 2010.

	HT	TVA		TTC
contrôle de conception des installations	71,09 €	5,5%	3,91 €	75,00 €
contrôle de l'exécution des travaux	71,09 €	5,5%	3,91 €	75,00 €
contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations	71,09 €	5,5%	3,91 €	75,00 €
première visite de diagnostic des installations	142,18 €		7,82 €	150,00 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

**43 - 2009/269 - Prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement
Tarifs 2010**

Mme LEJUEZ

Le conseil approuve les différents tarifs tels qu'ils apparaissent sur le tableau annexé au présent compte-rendu (annexe 3).

ADOpte à l'UNANIMITE

**44 - 2009/270 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
Dissolution de l'association**

Mme LECRES

Le 27 juin 2003, le CISPD s'est substitué à l'ancien Conseil de Prévention de la Délinquance (C.I.P.D.). Suite au transfert de compétence « dispositif local de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire » imposé par ce changement et prononcé par arrêté préfectoral le 25 février 2004, le CISPD a pu procéder à son installation le 18 mars 2004.

Le C.I.P.D. disposait d'une association créée le 26 janvier 1988 dont les statuts ont été modifiés en conséquence de ce changement.

L'association du CISPD a pour objet :

- de réunir les fonds affectés aux actions en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur la Communauté urbaine de Cherbourg,
- de financer les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, d'en suivre l'exécution et de les évaluer,
- d'attribuer des subventions, dans le cadre des orientations fixées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette organisation posant aujourd'hui question sur plusieurs points, le conseil a approuvé sa dissolution et a autorisé la prise en charge par la communauté urbaine de Cherbourg des missions de cette association.

ADOpte à l'UNANIMITE

**45 - 2009/251 - Fourniture d'un véhicule de collecte à ordures ménagères
Autorisation de signer les marchés**

M. ARRIVE

Le conseil a autorisé le président à signer les marchés suivants :

- société DIVINOR - acquisition d'un châssis pour benne – pour un montant de 40 032.51 €
- société SEMAT - acquisition d'une benne – pour un montant de 55 135.60 €

La dépense sera imputée au compte 2182 812 014A (enveloppe 619) du budget.

ADOpte à l'UNANIMITE

**46 - 2009/252 - Enlèvement des ordures ménagères
dans les terrains de camping-caravaning - Fixation de la redevance**

M. ARRIVE

En vertu de l'article 62 de la loi de finances pour 1974, le conseil de communauté, lors de sa séance du 18 février 1978, a décidé d'assujettir les exploitants des terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes à une redevance calculée en fonction du nombre de places disponibles.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères dans les terrains de camping est fixée suivant le coût de revient à la tonne de la collecte, du traitement et du transport, auquel sont appliqués les paramètres suivants :

- moyenne de 3 occupants par emplacement,
- production de déchets ménagers de 1 kg par jour et par personne.

Pour l'année 2010, le conseil a fixé la redevance ainsi qu'il suit par emplacement :

- terrains de camping-caravaning de grande capacité et à vocation touristique (supérieure à cinq emplacements) : basse saison 26,18 euros, haute saison 52,36 euros,
- campings-caravanings résidentiels occupés à l'année et de faible capacité : 87,27 euros.

ADOpte à l'UNANIMITE

**47 - 2009/259 - Traitement des déchets végétaux
de la communauté urbaine de Cherbourg - Avenant n° 2**

M. ARRIVE

Le conseil a autorisé la passation d'un avenant n° 2 avec la société VALNOR, titulaire du marché de traitement des déchets végétaux, afin d'en modifier la formule de révision, suite à la suppression d'un indice INSEE.

ADOpte à l'UNANIMITE

**48 - 2009/273 - Cherbourg-Octeville - Lotissement le Val de Grimesnil - Classement dans le
domaine public communautaire**

M. LEMARCHAND

Le conseil a autorisé :

- l'acquisition à titre gratuit des terrains d'emprise des voies du lotissement le Val de Grimesnil sur la commune de Cherbourg-Octeville et la signature de l'acte authentique subséquent ;

Lorsque le transfert de propriété sera effectif, le classement dans le domaine public communautaire de la rue du Grand pré et de la rue du Petit Val dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la voirie	N° de voirie	Longueur à l'axe	Largeur d'emprise	Largeur Trottoir	
				Trottoir 1	Trottoir 2
Rue du Petit Val	5234	319	5		
Rue du Grand Pré	5233	315	5		

Longueur totale de la voirie : 634 ml

Les frais inhérents à l'acte seront inscrits au budget principal compte 2112 822 022B env L500 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 17h35.

Le Président,

Bernard CAZENEUVE